

Rappel des textes qui régissent les épreuves

I- Les conditions d'organisation et les modalités des épreuves

- A) Pour les épreuves destinées aux **commissaires de justice stagiaires** ayant suivi la formation professionnelle initiale des commissaires de justice prévue à l'article 1er d'une durée de deux ans.

[Arrêté du 19 octobre 2020](#) fixant le programme, les conditions d'organisation et les modalités de l'examen d'aptitude à la profession de commissaire de justice

- B) Pour les épreuves destinées aux **opérateurs de ventes volontaires** de meubles aux enchères publiques conformément à [l'article 3 du Décret n° 2019-1185 du 15 novembre 2019](#)

[Arrêté du 19 octobre 2020 fixant le programme et les modalités de l'examen d'aptitude à la profession de commissaire de justice pour les opérateurs de ventes volontaires de meubles aux enchères publiques](#)

- C) Pour l'épreuve de Droit local : <https://www.legifrance.gouv.fr/jorf/id/JORFTEXT000047314440>

II- Les jurys

Composition des jurys : Un magistrat de l'ordre judiciaire en activité ou honoraire, président ou professeur de l'enseignement supérieur ou maîtres de conférences, chargés d'un enseignement juridique ; des commissaires de justice, en activité ou ayant cessé d'exercer depuis moins de cinq ans, nommés sur arrêté.

[Arrêté du 26 avril 2023 portant nomination du jury de l'examen d'aptitude à la profession de commissaire de justice prévu par l'article 24 du décret n° 2019-1185 du 15 novembre 2019 relatif à la formation professionnelle des commissaires de justice et aux conditions d'accès à cette profession - Légifrance \(legifrance.gouv.fr\)](#)

[Arrêté du 21 juillet 2023 complétant l'arrêté du 26 avril 2023 portant nomination du jury de l'examen d'aptitude à la profession de commissaire de justice prévu par l'article 24 du décret n° 2019-1185 du 15 novembre 2019 relatif à la formation professionnelle des commissaires de justice et aux conditions d'accès à cette profession - Légifrance](#)

III- Les programmes de l'examen d'aptitude conformément aux annexes de l'Arrêté du 19 octobre 2020

Pour les candidats ayant suivi la formation professionnelle initiale des commissaires de justice prévue à l'article 1er d'une durée de deux ans et les candidats au perfectionnement en Art : [voir annexe 1](#)

Pour les candidats- opérateurs de ventes volontaires souhaitant être nommé commissaires de justice : [Voir annexe 2](#)

Description des épreuves obligatoires par public

Public : les **commissaires de justice stagiaires** ayant suivi la formation professionnelle initiale des commissaires de justice prévue à l'article 1e d'une **durée de deux ans**.

Epreuve orale 1	Epreuve orale 2	Epreuve orale 3
Procédure civile appliquée aux activités des commissaires de justice ; les procédures civiles d'exécution ; les commissaires de justice et la preuve ; les commissaires de justice et l'immeuble	Les prises et les ventes judiciaires, et arts et techniques	Réglementation professionnelle, la gestion et le management d'un office de commissaire de justice
Note sur 20 - Coefficient : 4	Note sur 20 - Coefficient : 3	Note sur 20 - Coefficient : 2
Durée épreuve et préparation : 20 mn	Durée épreuve et préparation : 20 mn	Durée épreuve et préparation : 15 mn
Nombre d'examineur par jury : 3	Nombre d'examineur par jury : 2	Nombre d'examineur par jury : 2

Public : les **opérateurs de ventes volontaires** de meubles aux enchères publiques ayant suivi la formation OVV d'une **durée d'un an**

Epreuve orale 1	Epreuve orale 2	Epreuve orale 3
Juridique général	Pratique des ventes judiciaires et la connaissance du matériel et des stocks des entreprises	Réglementation professionnelle et la déontologie
Note sur 20 - Coefficient : 3	Note sur 20 - Coefficient : 4	Note sur 20 - Coefficient : 3
Durée épreuve et préparation : 20 mn	Durée épreuve et préparation : 20 mn	Durée épreuve et préparation : 20 mn
Nombre d'examineur par jury : 3	Nombre d'examineur par jury : 2	Nombre d'examineur par jury : 2

Description des épreuves optionnelles

Public : Candidat à l'examen d'aptitude (option) ou commissaire de justice diplômé ou en exercice (candidature libre payante) ayant finalisé la formation [Perfectionnement en Art dispensée par EJT Academics](#)

Perfectionnement en Art	Droit Local
La réussite à cette épreuve permet d'accéder à la formation obligatoire pour être habilité à réaliser des ventes volontaires dispensée par le conseil des maisons de vente (CMV) Pour plus d'informations consulter le site du CMV	La validation de cette épreuve permet au diplômé d'exercer en alsace Moselle (départements 57, 67 et 68).
Note sur 20 - Coefficient : 2	Note sur 20
Durée épreuve et préparation : 15 mn	Durée épreuve : 30 mn - Pas de préparation
Nombre d'examineur par jury : 3	Nombre d'examineur par jury : 3 (Chacun représente un département)

Déroulé des épreuves obligatoires



Tirage des sujets en salle de préparation



Codes mis à disposition en salle de préparation

- Code de procédure civile
- Code civil
- Code de commerce
- Code de la consommation

Documents autorisés : Les candidat(e)s sont autorisés à utiliser des textes Légifrance portant sur des actualités juridiques et recueils de lois et décrets comportant des références d'articles de doctrine et de jurisprudence. Ces documents seront contrôlés.



Exposé - Attente du jury

Le temps d'exposé doit correspondre à environ la moitié du temps de passage, soit 10 minutes pour un oral de 20 minutes. Vous devez impérativement faire une introduction. Celle-ci doit comprendre classiquement une présentation du sujet avec une remise dans son contexte (historique, légal, ...), une problématique et une annonce de plan.

Le plan doit en principe comprendre deux parties. Il pourra, à titre exceptionnel et seulement si le sujet l'impose, être développé en trois parties. Vous veillerez alors à justifier ce choix.

En fin de présentation, vous apporterez une conclusion à vos propos. Vous pouvez proposer une ouverture si celle-ci est opportune.



Les questions du jury

Ce temps d'échanges avec les membres du jury occupe la deuxième moitié du temps.

Le jury vous interrogera tout d'abord sur votre prestation afin de recueillir des précisions ou des éclaircissements. Il pourra également souhaiter vous amener plus loin dans la réflexion proposée.

Petit à petit, les questions s'ouvriront à d'autres sujets permettant de vérifier que vos connaissances sont solides sur d'autres parties du programme.



Conseils

Démontrer que vos connaissances théoriques et surtout votre faculté à les mettre en application dans le cadre de situations concrètes. L'objectif des épreuves de l'examen d'aptitude est de vérifier, comme son nom l'indique, que vous êtes apte à exercer la profession de commissaire de justice.

[Nos conseils pratiques en Vidéo](#)



Déroulé de l'épreuve optionnelle **Perfectionnement en Art**



Tirage des sujets en salle de préparation

Durée de l'épreuve : 15 minutes après une préparation de 15 minutes

Décomposition de l'épreuve : 50% exposé sur question principale et 50% questions/réponses



Exposé - Attente du jury

Un exposé de 7 mn environ situant le thème dans un contexte historique, géographique et culturel général.
Le candidat doit être en mesure de donner

- Les grandes caractéristiques de la thématique (mouvement artistique, technique,
- Quels sont les apports au monde de l'art de la thématique (continuité ? Rupture ? Innovation ?)
- Entre 3 et 5 artistes représentatifs illustrant le propos
- Entre 3 et 5 œuvres illustrant le propos (si possible situer les musées dans lesquels ils sont conservés)
- Quelques éléments de mesure du marché de l'art relatifs au sujet (dernières tendances observées en adjudications ? Existence d'enchères records ? Fréquence des ventes sur la thématique ?...



Les questions du jury

Les questions pourront porter sur le sujet principal pour permettre au candidat de préciser son propos mais également sur un large éventail des thématiques abordées en cours.

Des réponses courtes et précises sont attendues.



Conseils

Utiliser la méthodologie enseignée par l'Ecole du Louvre pour décrire les œuvres illustrant l'exposé
Réviser la frise historique des principaux courants artistiques, des différents règnes (principalement en Europe et grandes nations internationales)
Ne pas faire d'impasses



Ressources mises à disposition : [Méthodologie - Analyse d'œuvres d'art](#)

Déroulé de l'épreuve optionnelle Droit local

Durée et sujet : 30 minutes sur des sujets portant sur toutes les Procédures civiles et Procédures civiles d'exécution **Pas de temps de préparation**



Type de sujet :

Questions directes sans tirage au sort



Connaissance requise :

L'histoire globale du droit local

Procédure civile et Procédure civile d'exécution

Connaître toutes les spécificités du droit local : PCE immobilière et autres



Questions/ Attentes du jury :

Questions classiques permettant d'évaluer les connaissances du candidat en matière de Droit Local.

Le candidat devra être précis et parfaitement au courant des spécificités en matière de droit local

Il devra démontrer qu'il connaît tout le périmètre du Droit local et qu'il est apte à exercer en droit local



Conseil :

Maîtriser la pratique

Se poser des questions sur la pratique



Ressources et ouvrages conseillés :

Code du droit local, et autres ouvrages accessibles sur internet (mot clé : Droit local)

Rappel du cadre pour toutes les épreuves de manière générale

Retenez que ces épreuves orales ont pour but de **démontrer vos qualités à exercer cette profession.**

Si le jury n'attend **pas une présentation scolaire**, il faut démontrer votre capacité d'exposer une réflexion cohérente, structurée et argumentée.

Une attention particulière doit être donnée dans vos propos, votre vocabulaire, votre façon de vous exprimer. Ils doivent être bien expliqués et bien présentés.

Le jury va évaluer votre capacité d'analyse, de réflexion mais aussi, votre agilité et curiosité intellectuelle.



Conseils

Abreuvez-vous des actualités du moment (médias).

Maîtriser vos connaissances des institutions judiciaires et de la république

Au tirage au sort : lisez bien le sujet et pesez ses termes pour bien le comprendre et éviter un contre sens

Faites preuve de réflexion et de raisonnement

Entraînez votre oral avec votre entourage pour vous aider à gérer votre stress et maîtriser votre élocution en veillant au débit et à la durée de votre présentation.

Si le sujet s'y prête, vous pouvez formuler une problématique et proposer une solution

Mais ne le faites que si vous en avez la maîtrise car le jury pourra vous poser des questions plus précises.

En effet, éviter d'aller trop loin et de vous exposer à des questions qui pourraient vous mettre en difficulté



Présentation personnelle & Tenue

Une tenue correcte de présentation est attendue.

Politesse et courtoisie sont de rigueur.

N'oubliez pas que vous êtes face à des Magistrats, des Professeurs et des Commissaires de justice.



Comportement à proscrire

- Toute expression familière
- Excès de confiance
- Nonchalance
- Lecture des notes sans interaction visuelle avec les membres du jury